



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation
du travail et de l'emploi
8-10, rue du nord
69625 VILLEURBANNE CEDEX

Téléphone : 04.72.65.59.23

Service émetteur
Pôle Politique du Travail
Département Santé Sécurité
au travail

Internet :
www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

Villeurbanne, le 6 février 2020

Affaire suivie par Sophie Chermat (sophie.chermat@direccte.gouv.fr) et Sofian Zeghdoud (sofian.zeghdoud@direccte.gouv.fr)

Objet : renouvellement de l'agrément de votre service de santé au travail
LR/AR n°1A 180 364 6648 6

ALPES SANTE au TRAVAIL
34 rue Gustave EIFFEL
ZAC BOUCHAYER-VIALET
38000 GRENOBLE
À l'attention de Madame Céline Fages,
Directrice

Madame la Directrice,

Par lettre, datée du 2 juillet 2019, reçue le 4 vous m'avez présenté une demande visant à obtenir l'agrément pour votre service de santé au travail.

Votre dossier a été complété par un envoi, reçu le 19 septembre 2019.

En réponse, j'ai l'honneur de vous confirmer que par décision tacite en date du 19 janvier 2020, votre service a été agréé pour une durée de cinq ans.

Cet agrément est valable pour le suivi des salariés du secteur interprofessionnel, et des entreprises de travail temporaire.

Votre service est également habilité pour la surveillance des travailleurs des entreprises intervenant dans les installations nucléaires de base.

Les docteurs habilités sont : le Dr Chantal GONTHIER et le Dr Isabelle FONTENOY

Toute modification ultérieure dans l'organisation et le fonctionnement du service de santé au travail devra être portée à ma connaissance, et le cas échéant, faire l'objet d'une nouvelle demande d'agrément.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées

Le Directeur Régional des Entreprises, de la
Concurrence, de la Consommation, du Travail et de
l'Emploi,

Par subdélégation/ la Responsable du Département
Santé et Sécurité au Travail

Sophie CHERMAT